BLOGUE
http://journalulricois.wordpress.com

L'ULRICOIS

VOLUME 11 NO 8 • Septembre 2014 LE MENSUEL DE SAINT-ULRIC

Inauguration de la 2e édition du Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric

par Delphine Charmoille

Festival de Sculptures d'Art Populaire de Saint-Ulric

Le 15 août dernier avait lieu l'inauguration de la seconde édition du Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric à l'école Mgr-Belzile. Malgré la pluie, les visiteurs ont répondu en grand nombre à l'invitation, plaisantant même sur le bon présage qu'est la pluie dans un événement en citant l'adage «mariage pluvieux, mariage heureux».

En présence du député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, ainsi que du préfet de La Matanie et maire de Saint-Ulric, Pierre Thibodeau, Yves Brunet, président du Festival, a lancé le début des festivités juste avant le vin d'honneur.

Cette année encore, de nombreux *gosseux* et *patenteux* d'un peu partout au Québec se sont donné rendez-vous chez nous pour nous présenter «ce qu'il y a dans leur tête, dans leur cœur, le fruit du travail de leurs mains» comme l'a très justement décrit monsieur Bérubé.

À l'heure du web 2.0, ce Festival nous reconnecte avec l'art créatif, original, simple et parfois même naïf. «L'art populaire au Québec n'a pas la visibilité qu'il devrait avoir, déplore monsieur Thibodeau. C'est ce que tente de faire le Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric, faire profiter du talent de ces artistes et artisans autour de nous.»

Soulignons collectivement le travail fantastique de l'équipe de bénévoles du Festival, l'indispensable collaboration de la commission scolaire des Monts et Marées pour l'hébergement de la salle d'exposition ainsi que de la Fabrique de Saint-Ulric pour l'enregistrement de l'émission «La fièvre des encans» qui a eu lieu dans la chapelle de l'église le 16 août et qui sera diffusée en janvier prochain sur le canal Historia.

Ne doutons pas que cet événement soit un facteur de rayonnement de notre belle municipalité et à l'année prochaine!

Pour voir d'autres photos de cet événement, visitez notre journal version web
http://journalulricois.wordpress.com

Yves Brunet, président du Festival
photo: Delphine Charmoille

Roger Brabant, Rigaud, Haut-Saint-Laurent
photo: Cynthie Blanchette

Oeuvre de Alain Landry, Baie Johan-Beetz, Basse-Côte-Nord
photo: Cynthie Blanchette

SOMMAIRE

Info-organismes
Info-municipalité
Divers
Éducation
Place aux lecteurs
Les bouquineries

Les participants du Festival de sculptures d'art populaire sont tous gagnants

par Pascale Gagné

Festival de Sculptures d'Art Populaire de Saint-Ulric

Le Festival de sculptures d'art populaire a encore une fois attiré des gens cette année. Malgré la pluie, près de 3500 visiteurs se sont déplacés. Les participants étaient également nombreux.

Les gagnants du prix du Salon Expo-vente d'art populaire sont, en première place, Bruno Champagne, en seconde place, Alain Cadieux et André Escojido et, en troisième place, Roger Brabant.

Dans la catégorie prix du concours de girouettes et vire-vent, Louis Lambert a reçu le premier prix ainsi que le prix Coup de cœur du public. Daniel Riba Castro le suit avec la seconde place. Un gros bravo à Brandon Gauthier qui a remporté la première place dans la catégorie jeunesse de ce concours, ainsi qu'à Lydia Gagné pour sa deuxième place et Alexis Reichenbach pour sa troisième place. La relève est excellente!

Plusieurs prix de participation ont également été gagnés parmi les *patenteux* et les *gosseux*.

Félicitation à tous ceux qui ont participé à ce festival. Il est impressionnant de voir que ce que vous imaginez devient réalité.

Coup de coeur du public et 1er prix
Louis Lambert

Le comité du Festival remercie tous les Ulricois pour leur participation et leur implication dans notre festival. Après quelques jours de repos, le comité débutera les préparatifs pour l'édition 2015.

2e prix, Daniel Riba Castro

Prix jeunesse, 1er prix, Brandon Gauthier

Prix jeunesse, 2e prix, Lydia Gagné

Prix jeunesse, 3e prix, Alexis Reichenbach

photos: Cynthie Blanchette

Demande de soumissions pour déneigement

par Lucette Lavoie

La Fabrique de Saint-Ulric désire obtenir des soumissions pour le déneigement de la cour d'église et de celle du presbytère, pour les périodes comprises entre le 30 octobre et le 30 avril et ce, pour trois années consécutives.

Pour qu'elles soient retenues, toutes les soumissions devront être reçues avant 16 h le jeudi 18 septembre 2014, au bureau de la Fabrique. L'enveloppe doit être scellée avec inscription "soumission déneigement". L'ouverture se fera le dimanche 21 septembre à 10 h 30.

La Fabrique ne s'engage à retenir ni la plus haute ni la plus basse.

Veuillez nous faire parvenir votre soumission à Fabrique de Saint-Ulric, 192 Ulric-Tessier, Saint-Ulric, Québec, G0J 3H0.

Écho de la Fabrique

par Lucette Lavoie

C'est le retour de l'automne et par le fait même la Fête de la Moisson.

Comme chaque année, vous êtes invités à apporter vos dons le samedi 27 septembre à la sacristie, et cela, de 13 h à 16 h.

Tous les produits seront vendus à l'encan le dimanche 28 septembre après la messe. Un spécial cette année afin de soutenir la campagne de financement pour que l'on puisse finaliser les travaux urgents de l'église. Encore une fois, nous comptons sur votre générosité.

Pour tous ceux et celles qui n'ont jamais participé, nous avons de tout: pains, tartes, confitures, fudge, sucre à la crème, fruits, légumes, marinades, tissages, tricots, tableaux, vins, et beaucoup plus.

On vous attend!

Le député Pascal Bérubé fait preuve de générosité envers les organismes de Saint-Ulric

par Delphine Charmoille

Prévenus la semaine dernière, certains organismes de Saint-Ulric ont eu l'agréable surprise d'être conviés le lundi 11 août à une rencontre au bureau municipal avec le député Pascal Bérubé.

C'est à cette occasion, en présence des représentants des organismes et du maire Pierre Thibodeau, qu'il a remis un chèque à Yves Brunet pour le Festival de sculptures d'art populaire qui avait lieu du 15 au 17 août à Saint-Ulric.

Il a également remis des chèques à monsieur Bérubé pour la Fabrique, à monsieur Gauthier pour le Comité des Loisirs et à monsieur Larocque pour le théâtre *Une petite gêne sur scène*.

De plus, il a généreusement répondu à la demande de soutien de *L'Ulricois* en remettant un chèque à Delphine Charmoille au nom du Comité de développement de la Rivière-Blanche. «Comme je le soulignais récemment, *L'Ulricois* est le journal communautaire le plus attrayant de mon comté, a-t-il ajouté. La couleur et les photos lui donnent un aspect de qualité».

Puis il s'est rendu à l'école Mgr-Belzile pour remettre un montant de 3000$ à la nouvelle directrice, Johanne Castilloux, qui servira à assumer les coûts du confortable autobus qui a conduit les enfants à Montréal lors du Grand Défi Pierre Lavoie en juin dernier.

En guise de reconnaissance envers cette généreuse contribution au meilleur fonctionnement des organismes de la municipalité de Saint-Ulric, *L'Ulricois* assurera une visibilité au député Pascal Bérubé dans sa publication papier et sur son blogue.

De gauche à droite: Yves Brunet, Omer Gauthier, Pacal Bérubé, Delphine Chamoille, François Larocque, Yvon Bérubé, Sylvain Lessard et Pierre Thibodeau.

Pascal Bérubé et Johanne Castilloux

Place aux jeunes RÉGION MATANE
548, avenue du Phare Est, bur. 202
Matane (Québec) G4W 1A7
tél. : 418-566-6749
téléc. : 418-566-6603
sans frais : 1 877 466-6749
Marie-Claude SOUCY
Agente de migration Place aux jeunes/Desjardins
migration@cjematane.ca
placeauxjeunes.qc.ca

Information à retenir

La séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 8 septembre à 19h30. Le mois prochain, elle aura lieu le lundi 6 octobre à 19h30.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2014

par Delphine Charmoille

Résolutions adoptées

- Il est résolu de confier à Les habitations populaires de l'est le mandat de préparer une étude de faisabilité afin de valider l'opportunité de réaliser dans les limites de la municipalité de Saint-Ulric un projet d'habitation pour personnes âgées selon les normes et règles d'admissibilités du programme Accèslogis volet 2.
- Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'emprunt temporaire concernant le règlement d'emprunt n° 2001-21 alimentation en eau à la Caisse populaire Desjardins de Matane.
- Il est résolu d'autoriser la dérogation mineure n° 2014-06 au propriétaire du matricule 9005-94-0835 pour lui permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial d'une superficie supérieure à 5.0m² soit une enseigne d'environ 13.40 m².
- Il est résolu d'autoriser Louise Coll, directrice générale/secrétaire-trésorière, à préparer un devis d'appel d'offres pour le déneigement des chemins et trottoirs du secteur urbain ainsi que le transport de la neige usée pour des périodes de trois et cinq ans et de le publier sur le site de SEAO et dans un journal local.
- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric adopte les états financiers au 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ulric.
- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric autorise l'installation d'un skate park aux conditions suivantes:
  - L'installation et la gestion seront sous la responsabilité du Comité des Loisirs de Saint-Ulric;
  - Afficher les règles de sécurité, mettre les heures d'ouverture en évidence;
  - Instaurer un registre des utilisateurs.

  Elle autorise le paiement de la prime annuelle de l'assurance responsabilité au montant de 1 000$.
- Il est résolu de nommer Kathy McMullen jardinière et d'autoriser une augmentation de 6.3% de son salaire horaire.
- Il est résolu d'engager Oliane Martel, employée à l'entretien des parcs, à compter du 7 juillet 2014 à 25 heures par semaine pour une période d'environ quinze semaines, selon le salaire minimum en vigueur en tenant compte de l'aide financière d'emploi Québec si autorisée.
- Il est résolu d'autoriser que le montant de 6 304.99$ pour la dépense d'installation des lampadaires sur le pont de l'avenue Ulric-Tessier et de la rue de la Côte soit pris à même les surplus accumulés.
- Il est résolu d'autoriser la réfection des trottoirs à partir du 127, Ulric-Tessier jusqu'à la jonction de la rue des Prés.
- Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ulric appuie le projet d'utilisation de gyrophare vert pour les pompiers volontaires dans les situations d'urgences et demande au gouvernement du Québec que l'article 27 du projet de loi 55 soit en vigueur.
- Il est résolu d'autoriser Louise Coll, directrice générale/secrétaire-trésorière, à suivre la formation dispensée par la COMAQ «Le gestionnaire dans la municipalité d'aujourd'hui» au coût de 615$ qui aura lieu à Saint-Ulric le 26 septembre 2014.
- Il est résolu d'autoriser une contribution financière au montant de 1 000$ à l'organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, pris à même les surplus accumulés, afin de soutenir le projet de conservation volontaire du Lac-des-Iles.
- Il est résolu d'autoriser Pierre Lagacé, Patrice Gauthier et Sylvie Pelletier à assister au Forum économique et culturel de Matane qui aura lieu le 18 septembre au CEGEP de Matane.
- Il est résolu:

  Que la municipalité de Saint-Ulric présente une demande d'aide financière dans le cadre du «Programme d'infrastructures municipales d'eau» (PRIMEAU) pour le projet d'alimentation en eau potable;

  Que la municipalité de Saint-Ulric autorise Louise Coll, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le formulaire de présentation d'un projet et tout document relativement à ce nouveau programme;

  Que la municipalité de Saint-Ulric s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

  Que la municipalité de Saint-Ulric confirme que la firme BPR Groupe-conseil soit autorisée à préparer et présenter la demande d'aide au «Programme d'infrastructures municipales d'eau» (PRIMEAU), et soit également autorisée à représenter techniquement la municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT).
- Il est résolu de féliciter les membres du comité organisateur de la fête du 145e pour leur excellent travail et leur temps bénévole accordé à la réalisation de cette fête.
- Il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 100$ au Syndicat de L'UPA de La Matanie pour l'organisation des portes ouvertes des fermes du Québec qui aura lieu à la Ferme du Village de Saint-Ulric, le 7 septembre 2014.

Pour le procès-verbal complet, veuillez vous rendre sur le site web de la municipalité au www.st-ulric.ca

Alliance 9000
Une énergie adaptée
142, rue du Pont
Amqui (Québec)
G5J 2R3
téléphone | 418 629-5256
sans frais | 800 950-5256
télécopieur | 418 629-4970
Valeurs
Pour des communautés solidaires et durables
Alliance 9000 Inc.
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
FSC
www.fsc.org Cert no. SW-COC-003267
© 1996 Forest Stewardship Council
www.alliance9000.com

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 11 août 2014

par Delphine Charmoille

Résolutions adoptées

- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric accepte la dérogation mineure n° 2014-08 au propriétaire du matricule 9706-24-1055 afin de lui permettre une opération cadastrale d'une profondeur de 40.60m pour la construction d'un nouveau chalet.
- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric refuse la dérogation mineure n° 2014-09 au propriétaire du matricule 8799-42-8848 concernant un empiètement dans la bande de protection riveraine du lac.
- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric accorde le contrat de travaux d'empierrement de chemins au plus bas soumissionnaire soit l'entreprise Yvon Lachance et Fils.
- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric accorde le contrat de travaux de pavage divers au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission soit l'entreprise Pavage des Monts.
- Il est résolu d'autoriser la vente de trois lampadaires au sodium au montant de 50$ chacun à Stéphane Lamarre.
- Il est résolu que la municipalité de Saint-Ulric recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande de renouvellement de décision n° 359768 des Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.
- Il est résolu d'autoriser Michel Maillé, consultant, afin de produire un rapport détaillé des devis d'un camion incendie au taux de 85$ par heure.
- Il est résolu d'autoriser les productions Couzin Films Inc. à exécuter les scènes nécessaires pour le tournage sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric aux emplacements suivants, soit la route James et l'avenue Ulric-Tessier; autorise le service incendie de Saint-Ulric et/ou le service de la sécurité publique de la Ville de Matane à faire la surveillance du lieu où une maison mobile sera incendiée; et autorise la directrice générale à facturer le montant de la dépense du service incendie au producteur Couzin Films Inc.
- Il est résolu que le conseil municipal demande la présence de Dany Dubé, inspecteur municipal, à chaque séance mensuelle de travail.

Pour le procès-verbal complet, veuillez vous rendre sur le site web de la municipalité au www.st-ulric.ca

Bel héritage offert par les Ulricois au base-ball matanais

Le 2 août dernier, une page de l'histoire du base-ball matanais s'est écrite. Le lanceur Jean Gauthier de Saint-Ulric a mis fin à sa carrière d'une belle façon.

Dans une partie de la ligue Senior-Puribec, Le IGA Marché Desrosiers de Matane recevait les Républicains d'Edmundston. Jean Gauthier, à son dernier départ comme lanceur, a muselé l'attaque de ces derniers en accordant un coup sûr et un point, en plus de retirer neuf frappeurs au bâton en six manches de travail en route vers une victoire de 17 à 1. Fait à noter, c'est que le nouveau membre des 50 ans et plus était à trois retraits d'un match sans point ni coup sûr en début de septième manche.

Après avoir accordé un double au premier frappeur en septième, Jean s'est dirigé vers son fils Maxime qui jouait au deuxième coussin, pour qu'il le relève en tant que lanceur pour la septième manche. Un geste symbolique qui a été très apprécié par les partisans. Les joueurs natifs de Saint-Ulric, on a qu'à penser à Jean-Pierre Dufour, Jean Gauthier, Jimmy Durette et maintenant et pour longtemps, espérons, Maxime Gauthier, auront marqué l'histoire du base-ball matanais.

Plus tard, ce sera au tour de Philippe Bernier, garçon de Steve et Isabelle, de marquer à son tour l'histoire.

NORTHLAND POWER

3275, Rang 5 Ouest
C.P. 1004
Saint-Ulric, Québec
G0J 3H0
418 737-4075

La rentrée scolaire

par Pascale Gagné

La rentrée scolaire est déjà arrivée. On prépare le sac à dos dernier cri avec le matériel scolaire neuf, on achète des vêtements pour remplacer ceux trop petits.

L'excitation d'aller à l'école pour la première fois pour certains, la fébrilité de retrouver les amis pour les autres est tangible.

Toute l'équipe de L'Ulricois souhaite une belle année scolaire à tous en espérant qu'elle soit ponctuée d'enthousiasme de découvrir de nouvelles connaissances et de plaisir à vivre de belles aventures.

Nous en profitons pour inviter les jeunes Ulricois à nous envoyer leurs écrits, des photos, des anecdotes, des dessins, etc. Ce sera avec plaisir que nous les publierons dans L'Ulricois.

Un sac à dos léger et bien ajusté, un essentiel pour la rentrée!

par Marie-France Nadeau Lafortune, coordonnatrice communication & marketing, Association des chiropraticiens du Québec

C'est quoi un bon sac à dos? Pour la plupart des jeunes, un sac à dos cool, c'est celui sur lequel on retrouve leur personnage de dessin animé préféré ou le logo d'une marque prestigieuse. Mais, s'ils ne savent pas exactement comment le choisir, le charger, le soulever et le porter, le sac à dos à la mode peut être une cause de problème au dos, au cou, à la tête et aux épaules.

En tant que professionnels de la santé neuro-musqulo-squelettique, les chiropraticiens membres de l'Association des chiropraticiens du Québec (ACQ) suggèrent de porter une attention particulière aux éléments suivants afin de faire le bon choix de sac à dos pour la rentrée scolaire.

Comment choisir le bon sac à dos?

- Le sac est composé de matériel résistant, mais léger;
- Les bretelles ont idéalement deux pouces de large, elles sont rembourrées et ajustables;
- Des ceintures sont prévues à la hauteur des hanches et du torse;
- Le derrière du sac est rembourré pour un meilleur confort;
- Plusieurs pochettes et compartiments facilitent la répartition du poids du sac;
- Le dessus du sac ne doit pas dépasser le haut des épaules de l'enfant;
- Le fond du sac ne doit pas être plus bas que les hanches (non appuyé sur les fesses).

C'est la grandeur de l'enfant qui détermine en grande partie le choix d'un sac. Il est donc essentiel qu'il soit présent lors de l'achat du sac à dos.

À propos de l'ACQ

L'Association des chiropraticiens du Québec est un organisme sans but lucratif existant depuis 1967. Dans le cadre de sa mission, l'ACQ oeuvre à mettre sur pied des projets éducatifs et informatifs visant l'amélioration de la santé publique par des approches scientifiques, efficaces et non invasives.

JMN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Votre succès.
Notre fierté.
T 418 562.4009
www.jmnelectrique.com

GARAGE
Maurice Caron
Mécanique générale
610, avenue du Phare Est
Matane (Québec) G4W 1B1
418 562-0029
garagemcaron@globetrotter.net
NAPA AUTOCARE

145 ans d'histoire, 145 de bénévolat, 145 ans d'amour

par Guy Ross

Nous nous sommes récemment réunis pour souligner la fête de l'amour et par la même occasion, reconnaître la valeur inestimable des bénévoles tout au long de l'histoire de la paroisse de Saint-Ulric.

Cependant, en 2014, une menace plane sur l'action bénévole; on l'appellera activus benevolum pour les besoins de la cause.

Cette bibitte à deux pattes, qu'on rencontre dans diverses associations, qui répond à un drôle de signal, qu'on appelle convocation, qui se rassemble en petits groupes, un peu partout, parfois tard le soir, dont le nom commun est BÉNÉVOLE, nous semble en voie de disparition.

Malheureusement, l'activus benevolum est menacé par son ennemi héréditaire, le YAQUA, appelé aussi le YAQUE CHECKUM. Cette autre bibitte, caractérisée par un cerveau et un cœur tout petits, attend sans rien faire et observe. Ce vilain bipède attend le moment où le bénévole fera une erreur, pour bondir et lancer d'horribles cris: YAQUA FAIRE COMME ÇA; YAQUA DEMANDER À…; YAQUA SE GROUILLER …

Il parait qu'à Saint-Ulric, on n'a pas ce problème. Tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil.

Tant mieux!

Il y a différentes formes de bénévolat.

Il y a le bénévolat dans les différents groupes. Il y a les marguillers, les gardes paroissiaux, la chorale et son directeur René, les catéchètes et Fernande qui anime tout son petit monde, le comité de liturgie, de vie communautaire, les pompiers, Madame Janine au bureau, les 50 ans et plus, le PUR et bien d'autres.

Mais il y a aussi tous ces bénévoles de l'ombre et qui sont toujours prêts à donner de leur amour et de leur temps pour soutenir nos activités, que ce soit les campagnes de financement ou pour assurer les lectures et le service à l'autel, l'accueil. Il y a ceux qui veillent à ce que nos lieux de rassemblement soient accueillants: cimetière, soin des plantes, ménage, préparation de repas, fête de la neige, de l'amour, des récoltes, des défunts, décor de Noël, du carême, de Pâques et j'en passe.

Tous sont indispensables. Merci d'être ce que vous êtes. C'est grâce à vous que Saint-Ulric forme une belle famille de croyants. On dit que le temps, c'est de l'argent. Le temps que les bénévoles consacrent aux autres est inestimable. Merci encore du fond du cœur.

Nous voulons exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à vous tous qui êtes des bénévoles de l'amour.

Les paroles sont parfois superflues et un regard de compréhension à lui seul peut apporter le réconfort.

Le mot MERCI contient toutes les clés de la saveur qu'on veut transmettre.

Ce petit mot qu'on oublie trop souvent, fait tant de bien et redonne le courage de continuer à œuvrer pour le bien de la collectivité.

À vous tous, nos bénévoles passés et présents, c'est grâce à votre dévouement constant que vous tenez entre les mains une part importante du bonheur collectif, celui qui permet d'apprécier chaque petite joie, chaque mot gentil et toutes les sources de beauté qui passent dans nos journées.

Tout cela, c'est vous, c'est Saint-Ulric, c'est l'autre et c'est ce qui fait envie à plusieurs.

Pour 2014, nous avons pensé rendre hommage à quatre personnes qui ont donné de leur temps et de leurs talents pendant de nombreuses années.

Nous voulons souligner également l'apport important de nos doyens de 90 ans et plus. Ces vaillants bâtisseurs nous ont tracé la route par leur détermination, leur sagesse, leur courage et leur joie de vivre.

Merci d'être ce que vous êtes!

Merci d'être dans nos vies!

Longue vie à Léopold Charrette et à son épouse Thérèse Lavoie, sa grande sœur Philomène, à Sylvain Talbot, à Luce Pelletier, Ernestine Desrosiers-Lévesque, Gertrude Bouillon, Yvette Migneault-Lamarre et Hermance Coulombe.

Tous nos vœux de santé et de bonheur. Un évènement spécial sera organisé le mercredi 1er octobre à l'occasion de la journée internationale des aînés décrétée par l'ONU.

Pour 2014, nous voulons reconnaître l'implication de Gaétane Michaud-Coulombe, Anne-Marie Michaud, Léonard Paquet et Magella Lagaçé.

Toutes nos félicitations pour le travail accompli et notre reconnaissance pour votre générosité.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia
Courriel : pberube@assnat.qc.ca

Adresse de circonscription
121, avenue Fraser
Matane (Québec)
G4W 3G8

Tél. : 418 562-0371
Téléc. : 418 562-7806

Les Écuries Éole
2823, 4e Rang, Saint-Ulric 418 737-9226
www.lesecurieseole.com

LES BOUQUINERIES

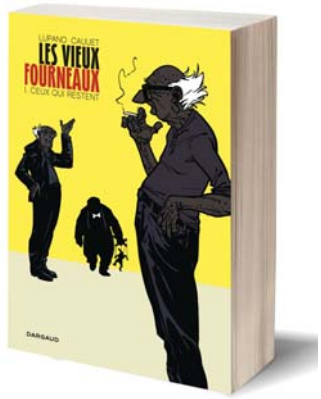

Les vieux fourneaux de Paul Cauuet et Wilfrid Lupano

par Anick Arsenault

Antoine, Émile et Pierrot se connaissent depuis leur enfance. La crémation de l'épouse d'Antoine les réunit alors qu'ils sont maintenant tous les trois septuagénaires. Ils se lancent vigoureusement dans une aventure mêlant les années cinquante et les années 2010 en France, pleine de rebondissements et de surprises qui touchent les thèmes de la vieillesse, du choc des générations, de l'honneur, de la loyauté et de la lutte des classes, entre autres. Une BD qui sera appréciée de ceux qui ont aimé le roman *Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire* de Jonas Jonasson.

Avec un scénario tissé serré, des dialogues savoureux, des personnages attachants et un ton tragicomique parfaitement dosé, il n'est pas surprenant que le tome un des *Vieux fourneaux*, intitulé *Ceux qui restent*, ait été nommé meilleur album 2014 par le Prix des libraires BD!

À suivre,
assurément.

photo: Danielle Ross

Date de tombée : le 15 du mois précédant la publication.
Date de publication : début de chaque mois, sauf en janvier.
Faites parvenir vos textes à : ulricois@gmail.com

Note de la rédaction

L'opinion des lecteurs exprimée dans *L'Ulricois* n'engage que l'auteur de chaque article et ne réflète d'aucune façon la position de l'équipe du journal.

L'Ulricois refusera tout texte à caractère haineux, discriminatoire ou racial. Aucune propagande religieuse ou politique ne sera non plus tolérée. Le journal ne s'engage pas à publier tous les textes reçus, de même que les textes écrits sous le couvert de l'anonymat ou les reproductions de textes.

Salon Nathalie Carrier
Coiffure et esthétique
297, avenue Ulric-Tessier,
Saint-Ulric
nathalie-carrier@hotmail.com
418-737-9376

Motel Le Cordon Rouge
418 737-4726
3194, avenue du Centenaire route 132, Saint-Ulric de Matane
propriétaires : Daniel Houle et Johanne Leblanc

LES ENTREPRISES D'Auteuil ET FILS INC.
En affaires de père en fils depuis 1976
174, route 132
Baie-des-Sables (Québec) G0J 1C0
418 772-6238 téléc. : 418 772-6126
www.entreprisesdauteuil.com
Services offerts:
• Excavation et terrassement
• Installation septique
• Broyage forestier
• Marteaux hydrauliques
• Transport divers
• Transports hors-normes (fardiers)
• Location équipements (machinerie lourde)

LES ENTREPRISES Frédéric Pelletier et fils
9167-9258 Qué inc.
Saint-Ulric (Québec) 418 737-9137
transp.fredpelletier@outlook.fr
Confiez-nous vos travaux au meilleur prix! Prix compétitifs!
Transport de gravier et terre mixte
Concassé
Installation septique
Transport hors normes
Terrassement
Excavation
Déneigement

impressions : ALLIANCE 9000 418 629-5256